

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 10 juin 2025

Délibération 02/2025 : Élection du (de la) Vice Président (e) du Conseil d'Administration

- Vu les articles 1431-3, R 1431-5 et R 1431-8 du CGCT
- Vu l'article 1431-4 de la loi 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
- Vu l'article R 1431-2 du décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle
- Vu l'article 8 des statuts de l'EPCC

Étaient présents : A. Langevine, P. Cases, C. Chivilo, M.E. Péral, G. Bartoli, G. Erraunzaga, A. Doulcet, JB. Llati, I. Altadill-Chichet, B. Costaseco, F. Lenortinel

Excusés :

C. Dolga, E. Gorycki, J. Baraille, O. Louers, C. Manas, L. François, H. Malherbe, A. Lacapère, JJ. Lopez, G. Ceratti

Considérant :

En vertu des statuts de l'EPCC, le ou la Président.e du Conseil d'Administration peut être assisté.e d'un Vice-Président ou d'une Vice-Présidente, élu(e) en son sein dans les mêmes conditions de scrutin et de durée : à la majorité des deux tiers, pour 3 ans renouvelable, qui ne peut excéder le cas échéant, celle de son mandat électif, sauf s'il s'agit d'une personnalité qualifiée.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de procéder à l'élection du Vice-Président ou de la Vice-Présidente de l'EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Après appel à candidature, Mme Hermeline MALHERBE se porte candidate.

Il est ensuite procédé au vote.

Nombre de votants : 10

Voix pour : 10

voix contre : 1

Abstention : 1

Mme Hermeline MALHERBE est élue Vice Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes.



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

le Conseil d'Administration décide :

-d'APPROUVER l'élection de Mme Hermeline MALHERBE en qualité de Vice Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Fait à Salses le Château, le 10 juin 2025

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, Carole DELGA, la présidente de séance, Agnès LANGEVINE



Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS

Rendue exécutoire
le 23 JUIN 2025

PREFECTURE
PYRÉNEES-ORIENTALES
20 JUIN 2025
COURRIER